

CARREFOUR

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.762.256.790 €
Siège social à Levallois-Perret (92300), 26 quai Michelet
652 014 051 RCS NANTERRE

Ordre du jour et Résolutions

1. Ordre du Jour de l'assemblée générale mixte, ordinaire, extraordinaire et ordinaire

A caractère ordinaire

- Rapport du Directoire, observations du Conseil de Surveillance,
- Ratification de la nomination d'un membre coopté du Conseil de Surveillance,

A caractère extraordinaire

- Rapport du Directoire, observations du Conseil de Surveillance,
- Modification de la structure de gouvernance de la société par l'institution d'un Conseil d'Administration,
- Suppression du prélèvement sur le bénéfice distribuable de la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de six pour cent (6%) l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions,
- Modifications statutaires : adoption de nouveaux statuts mis à jour, simplifiés et intégrant la modification de la structure de gouvernance et la suppression du prélèvement précité,
- Transfert au Conseil d'Administration des autorisations et délégations accordées au Directoire par les assemblées générales extraordinaires du 15 avril 2008 et 30 avril 2007,

A caractère ordinaire

- Rapport du Directoire, observations du Conseil de Surveillance,
- Transfert au Conseil d'Administration de l'autorisation accordée au Directoire par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2008,
- Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour les formalités.

2. Résolutions

Projet de résolution ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Ratification de la nomination d'un membre coopté du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 12 mai 2008, de Monsieur Bernard ARNAULT en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Robert HALLEY, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Projets de résolutions extraordinaires

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Changement de mode de gestion)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, décide d'adopter à compter de ce jour le mode d'administration de la société prévu par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce qui comporte, à la place du Directoire et du Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration et un Directeur Général. Le Conseil d'Administration qui sera en fonction lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentera les comptes et rapports annuels de cet exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que l'adoption de la présente résolution met fin de plein droit aux fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Cette décision prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale mixte.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Modifications statutaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, décide de supprimer le prélèvement sur le bénéfice distribuable de la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de six pour cent (6%) l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

Cette décision prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale mixte.

QUATRIÈME RÉOLUTION
(Modifications statutaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, décide, d'adopter de nouveaux statuts, simplifiés et mis à jour en tenant compte notamment des deux précédentes résolutions.

L'Assemblée Générale décide en conséquence d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société, dont un exemplaire est annexé aux présentes résolutions.

Cette décision prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale mixte.

CINQUIÈME RÉOLUTION
(Transfert des autorisations consenties au Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions, décide de transférer au Conseil d'Administration les autorisations conférées antérieurement au Directoire, pour leur durée restant à courir :

- de réduire le capital social par annulation d'actions acquises ou détenues, dans les conditions définies par la douzième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 avril 2008,
- d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe, dans les conditions définies par la treizième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 avril 2008,
- de procéder à des attributions gratuites d'actions, assorties ou non de conditions de performance, au profit du personnel ou des dirigeants de la société et de ses filiales, dans les conditions définies par la quatorzième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 avril 2008,
- de consentir des options d'achat d'actions au profit du personnel ou des dirigeants de la société et de ses filiales d'actions, dans les conditions définies par la dixième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 avril 2007.

Projets de résolutions ordinaires

SIXIÈME RÉOLUTION
(Transfert des autorisations consenties au Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions, décide de transférer au Conseil d'Administration l'autorisation conférée antérieurement au Directoire, pour sa durée restant à courir :

- d'opérer des achats d'actions de la société, dans les conditions définies par la onzième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 avril 2008.

SEPTIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur René ABATE, Administrateur de la société.

HUITIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Bernard ARNAULT, Administrateur de la société.

NEUVIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Sébastien BAZIN, Administrateur de la société.

DIXIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Nicolas BAZIRE, Administrateur de la société.

ONZIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Jean-Laurent BONNAFÉ, Administrateur de la société.

DOUZIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Thierry BRETON, Administrateur de la société.

TREIZIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur René BRILLET, Administrateur de la société.

QUATORZIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Charles EDELSTENNE, Administrateur de la société.

QUINZIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Jean-Martin FOLZ, Administrateur de la société.

SEIZIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur José Luis LEAL MALDONADO, Administrateur de la société.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Monsieur Amaury de SEZE, Administrateur de la société.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions : Madame Anne-Claire TAITTINGER, Administrateur de la société.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION
(Nomination des Administrateurs: durée des fonctions)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions, prend acte (i) que les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une durée de trois années conformément aux nouveaux statuts et sont renouvelés par tiers (ou par fraction aussi égale que possible) chaque année et (ii) que lors du

Conseil d'Administration suivant les premières nominations, les noms des administrateurs sortants par anticipation au terme de la première et de la deuxième année seront déterminés par tirage au sort.

VINGTIÈME RÉOLUTION
(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, décide, sous la condition suspensive de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions, de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision à 900 000 euros.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**ANNEXE
PROJET DE STATUTS**

[A INSERER]